



Arrêté N° 00012-2026 du 14 janvier 2026

PORTANT NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

DEMANDE DEPOSEE LE :	19/12/2025
RECEPISSE AFFICHE LE :	08/01/2026
DEMANDE COMPLETEE LE :	19/12/2025
Par :	Monsieur PLANTE David
Demeurant à :	16, allée des doudouls 97431 LA PLAINE DES PALMISTES
Représenté(e) par :	/
Sur un terrain sis à :	16 ALLEE DES DOUDOULS 97431 LA PLAINE DES PALMISTES
Référence cadastrale :	406 AT 768
Nature des travaux :	Pose de panneaux photovoltaïques
Destination de la construction :	Habitation - Logement
Sous-destination de la construction :	
Nombre de logement :	1

N° DP 974 406 25 20124	
Surface(s) de plancher déclarée(s) (m²) :	
Existante :	141
Démolie :	0
Créée :	0
Totale :	141
Si dossier modificatif, surface antérieure :	/

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu l'objet de la demande :

- Pour pose de panneaux photovoltaïques,
- Sur un terrain situé 16 allée des doudouls,
- Pour une surface plancher créée de 0 m².

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Mouvements de Terrain de la commune de La Plaine des Palmistes, approuvé le 05/12/2011,

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 28/03/2012, approuvé le 29/05/2013 et modifié le 27/05/2023,

Vu le règlement de la zone PLU : UB,

Vu le règlement de la zone PPR : B3.

A R R E T E

Article 1 : La présente Déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées dans les articles suivants.

Article 2 : Le pétitionnaire devra se référer aux recommandations générales ainsi qu'au règlement de la zone dans laquelle se situe son projet au Plan de Prévention des Risques d'Inondation et Mouvement de Terrain en vigueur.

Article 3 : Les aménagements réalisés sur le terrain d'assiette doivent garantir l'écoulement des eaux pluviales, vers l'exutoire naturel ou le réseau les collectant et sont à la charge exclusive du propriétaire. Il est interdit de canaliser les eaux sur fond voisin.

Article 4 : Le pétitionnaire devra se référer à l'article 11.4 du règlement du plan local d'urbanisme en vigueur concernant l'édification des clôtures, ainsi qu'à l'annexe sur le dégagement de visibilité. Le cas échéant, il devra demander l'alignement et respecter ce dernier pour l'implantation de la clôture.

Article 5 : Si ce projet comporte un volet démolition, en application du code de l'urbanisme, le pétitionnaire ne pourra pas entreprendre les travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- la date de réception de la notification du présent arrêté,
- la date de transmission de cet arrêté au préfet.

Si ce projet fait l'objet de prescriptions relatives à la Redevance d'Archéologie Préventive, en application du code de l'urbanisme, le pétitionnaire ne pourra pas entreprendre de travaux avant que les prescriptions d'archéologie préventive ne soient complètement exécutées.

Article 6 : Le pétitionnaire devra prendre l'attache des services du SIDELEC et d'EDF pour le raccordement électrique du projet, avant tout début des travaux.

Article 7 : Ce projet est soumis à la taxe d'aménagement.

Le Maire,



Johnny PAYET

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

ATTENTION

DELAIS ET VOIES DE RECOURS - LE PERMIS DE CONSTRUIRE N'EST DEFINITIF QU'EN L'ABSENCE DE RECOURS OU DE RETRAIT :

- Le permis de construire peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

- L'autorité compétente peut retirer le permis de construire dans un délai de trois mois si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations (article L424-5 du code de l'urbanisme).

LE PERMIS DE CONSTRUIRE EST DELIVRE SOUS RESERVE DU DROIT DES TIERS

Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

DUREE DE VALIDITE DE LA DECLARATION PREALABLE

Conformément au code de l'urbanisme, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de sa notification au(x) bénéficiaire(s). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours, le délai de validité du permis de construire est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable. Conformément à l'article R 424-21 du code de l'urbanisme, l'autorisation peut être prorogée deux fois pour une durée d'un an, sur demande de son bénéficiaire, si les prescriptions d'urbanisme et les servitudes administratives de tous ordres auxquelles est soumis le projet n'ont pas évolué de façon défavorable à son égard. Cette demande de prorogation doit être faite par courrier en adressant une demande sur papier libre accompagnée de l'autorisation pour laquelle vous demandez la prorogation, 2 mois au moins avant l'expiration du délai de validité initial de votre permis de construire.

LE PETITIONNAIRE POURRA ALORS COMMENCER LES TRAVAUX APRES AVOIR :

- Adressé au maire, en trois (3) exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier, le modèle de déclaration CERFA n° 13407*02 est disponible à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr
- Affiché sur le terrain le présent courrier ;
- Installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Le contenu du panneau est disponible sur le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

LES OBLIGATIONS DU (OU DES) BENEFICIAIRE(S) DE L'AUTORISATION

Il doit souscrire l'assurance de dommages prévue par l'article L.242-1 du code des assurances.

Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Identité du ou des demandeurs

Personne 1

Identité : Monsieur PLANTE David

Date de naissance :08/12/1973

Commune de naissance :SAINT DENIS

Code département de naissance :974

Pays de naissance :France

Adresse :16 ALLEE DES DOUDOULS 97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Complément d'adresse : (Code INSEE 97406)

Adresse email :marielineplante@hotmail.fr

Indicatif si pays étranger :

Téléphone :0692343714

Pays :France

Division territoriale :

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Personne 2

Identité : Madame PLANTE Marie Line

Date de naissance :17/09/1975

Commune de naissance :SAINT DENIS

Code département de naissance :974

Pays de naissance :France

Adresse :16 ALLEE DES DOUDOULS 97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Complément d'adresse : (Code INSEE 97406)

Adresse email :marielineplante@hotmail.fr

Indicatif si pays étranger :

Téléphone :0692343714

Pays :France

Division territoriale :

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le terrain

Adresse du (ou des) terrain(s)

Adresse :16 ALLEE DES DOUDOULS 97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Complément d'adresse : (Code INSEE 97406)

Superficie totale du terrain (m²) : 770

Situation du terrain

☐ Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle
0	AT	768	770		Non

Situation juridique du terrain

Arrêté N° 00012-2026

Date: 14/01/2026

Etes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? :

Oui

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? :	Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? :	Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? :	Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? :	Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation :

PC974 406 121A0119, du 29 novembre 2021

Projet de construction

Nature des travaux envisagés

☐ Nouvelle construction
 ☒ Travaux ou changement de destination sur une construction existante
 ☐ Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

INSTALLATION DE 12 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES D'UNE PUISSANCE UNITAIRE DE 500 WC SOIT UN TOTAL DE 6KWC. LE PROJET NE MODIFIE PAS L'EMPRISE AU SOL NI LA SURFACE PLANCHER DE CETTE PARCELLE.LA DPC08 N'EST PAS REALISABLE A CAUSE DE L'EMPLACEMENT DE LA PARCELLE.

Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque :

Non

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïque, indiquez sa puissance crête kW :

Indiquez la destination de l'énergie produite :

Informations complémentaires

Nombre total de logements créés :

dont individuels :

dont collectifs :

Répartition du nombre total de logements créés par type de financement

Logement Locatif Social :

Accession Sociale (hors PTZ) :

Prêt à taux zéro (PTZ) :

Autres financements :

Mode d'utilisation principale des logements

Mode d'utilisation principale :

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser

☐ Piscine
 ☐ Garage
 ☐ Véranda
 ☐ Abri de jardin
 ☐ Autres annexes à l'habitation

Précisez :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence

Résidence pour personnes âgées :

Résidence pour étudiants :

Résidence de tourisme :

Résidence hôtelière à vocation sociale :

Résidence sociale :

Résidence pour personnes handicapées :

Autres :

Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces

1 pièce :

2 pièces :

3 pièces :

4 pièces :

5 pièces :

6 pièces et plus :

Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé

Au dessus du sol :

Au dessous du sol :

Vos travaux comprennent notamment

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Transformation d'un garage en pièce de la construction ☐ Création de niveaux supplémentaires

Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif

☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale
☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

Emprise au sol

Emprise au sol avant travaux (en m²) :

Emprise au sol créée (en m²) :

Emprise au sol supprimée (en m²) :

Stationnement

Nombre de places avant réalisation du projet :

Nombre de places après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement

Numéro :

Voie :

Lieu dit :

Code postal :

Commune :

Adresse 2 des aires de stationnement

Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Code postal :

Commune :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement (m²) :

Surface bâtie (m²) :

Arrêté N° 00012-2026
Date: 14/01/2026

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

Destination des constructions et tableau des surfaces

Destinations	Sous-destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
Exploitation agricole et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement	141					141
Habitation	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
Commerce et activités de service	Restauration						
Commerce et activités de service	Commerce de gros						
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
Commerce et activités de service	Cinéma						
Commerce et activités de service	Hotels						
Commerce et activités de service	Autres hébergement touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Salles d'art et de spectacles						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Équipements sportifs						
Équipement d'intérêt collectif	Autres équipements						

Destinations	Sous-destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
et services publics	recevant du public						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Lieux de culte						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Entrepôt						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Bureau						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (m²)		141	0	0	0	0	141

Participation pour voirie et réseaux

Le propriétaire ou le bénéficiaire de la promesse de vente est-il différent du demandeur ? :

Informations pour l'application d'une législation connexe

Votre projet

Porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement :

Porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement :

Fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) :

Porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement :

Relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) :

A déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme :

Précisez laquelle :

Est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie :

Si votre projet relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation :

Se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable :

Se situe dans les abords d'un monument historique :

Si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement :

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Code	Description	Fichiers
DPC01	Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	DPC01 Plan de situation PLANTE David et.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre si votre projet porte sur des constructions

Code	Description	Fichiers
Si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin, etc.)		
DPC02	Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]	DPC02 Plan de masse PLANTE David et Mari.pdf
Si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée, etc.)		
DPC03	Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10b) du code de l'urbanisme]	DPC03 Plan de coupe PLANTE David et Mari.pdf
Si votre projet modifie les façades et les toitures (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte..) - Inutile pour un simple ravalement de façade.		
DPC04	Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	DPC04 Plan de façade N PLANTE David et M.pdf DPC04 Plan de façade S PLANTE David et M.pdf DPC04 Plan de façade O PLANTE David et M.pdf DPC04 Plan de façade E PLANTE David et.pdf
Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques		
DPC06	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	DPC06 PLANTE David et Marie Line.pdf
DPC07	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	DPC07 PLANTE David et Marie Line.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet

Code	Description	Fichiers
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national		
DPC11	Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]	DPC11 PLANTE David et Marie Line.pdf

Engagement du déclarant

- ☒ J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable
- ☒ Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents
- ☒ J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon

- ☒ parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr. La déclaration doit être validée pour être prise en compte. L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts. Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
- ☒ J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation.

Département :
LA REUNION

Commune :
LA PLAINE DES PALMISTES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DES IMPOTS FONCIERS
PTGC DE LA REUNION 1 RUE CHAMP
FLEURI 97744
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
tél. 02 62 48 68 40 -fax
ptgc.reunion@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

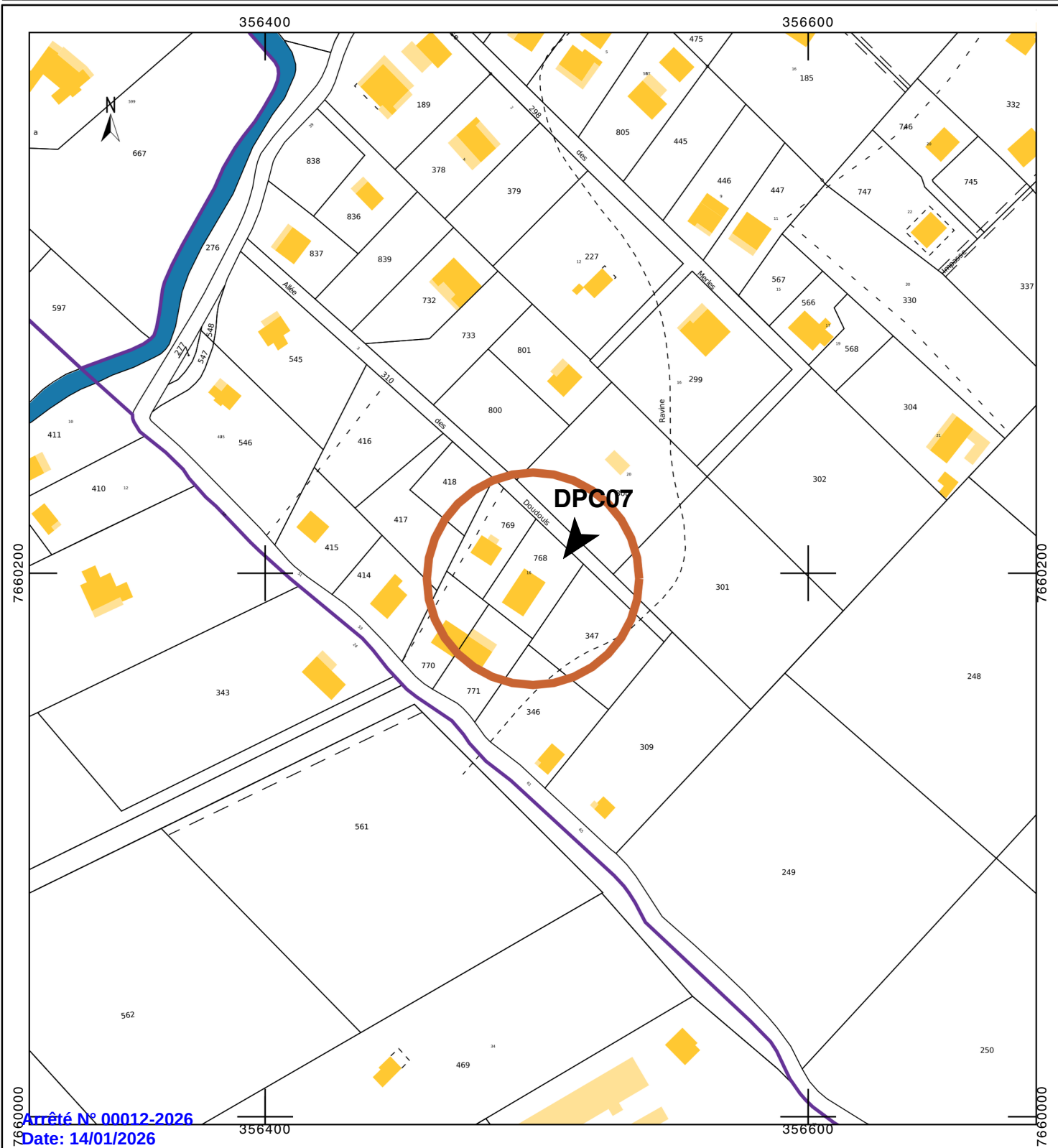
Date d'édition : 17/12/2025
(fuseau horaire de Paris)

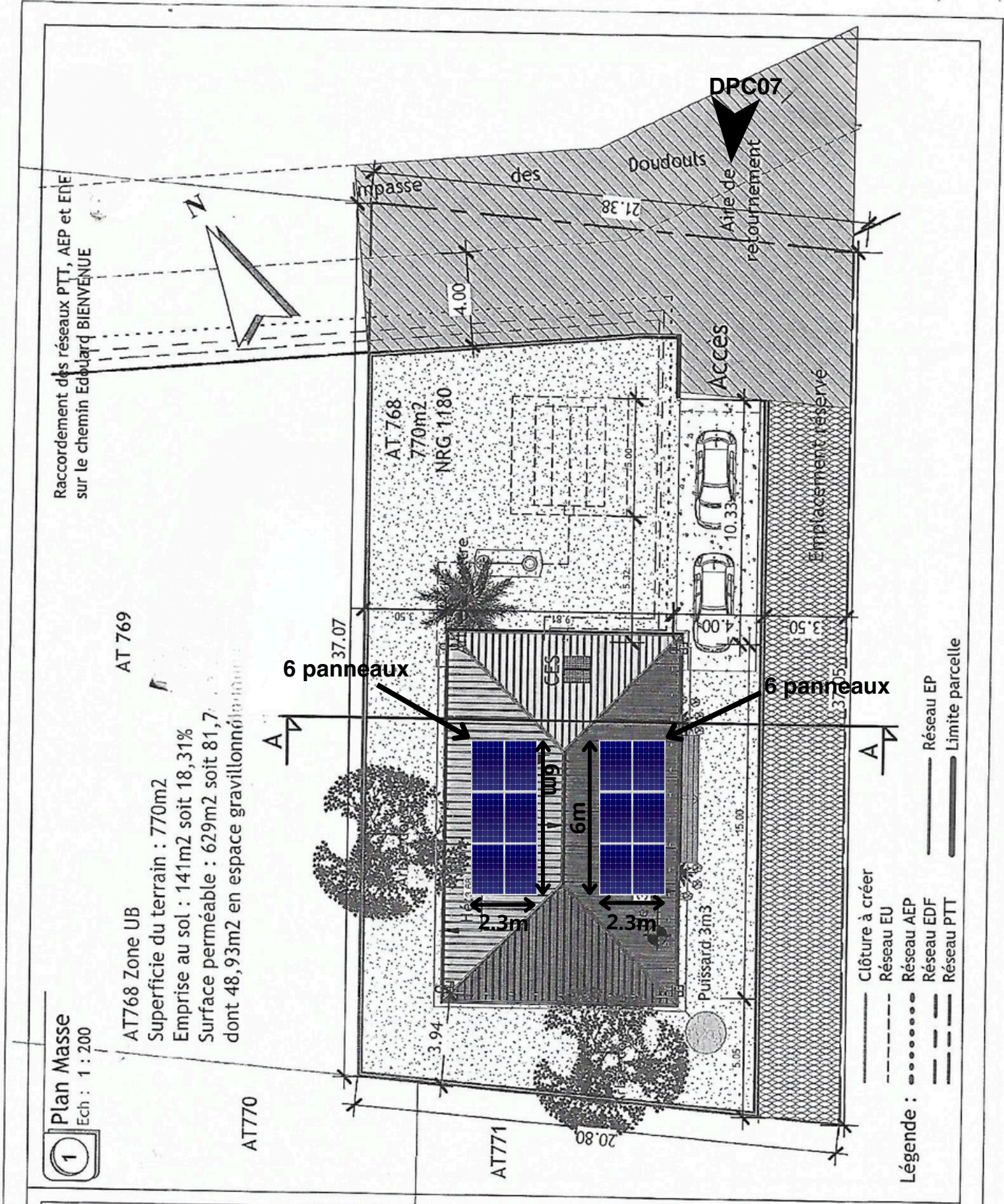
Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DPC01: Plan de situation PLANTE Marie Line et David Projet : Installation d'une centrale photovoltaïque de 12 panneaux

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

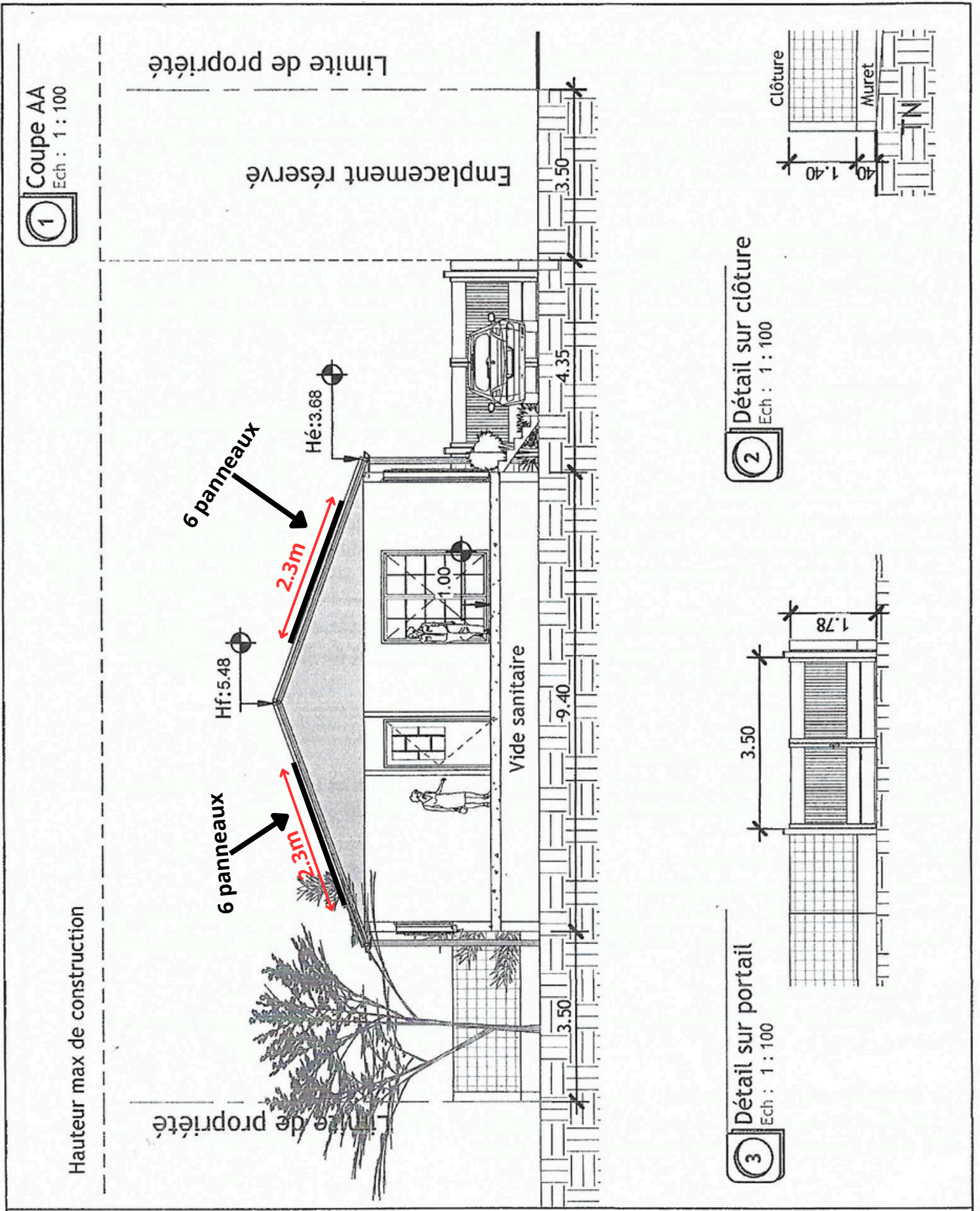




DPC02: Plan de masse
PLANTE Marie Line et David

Projet : Installation d'une centrale photovoltaïque de 12 panneaux

Annexe N° 00031-21126
Date: 14/01/2026

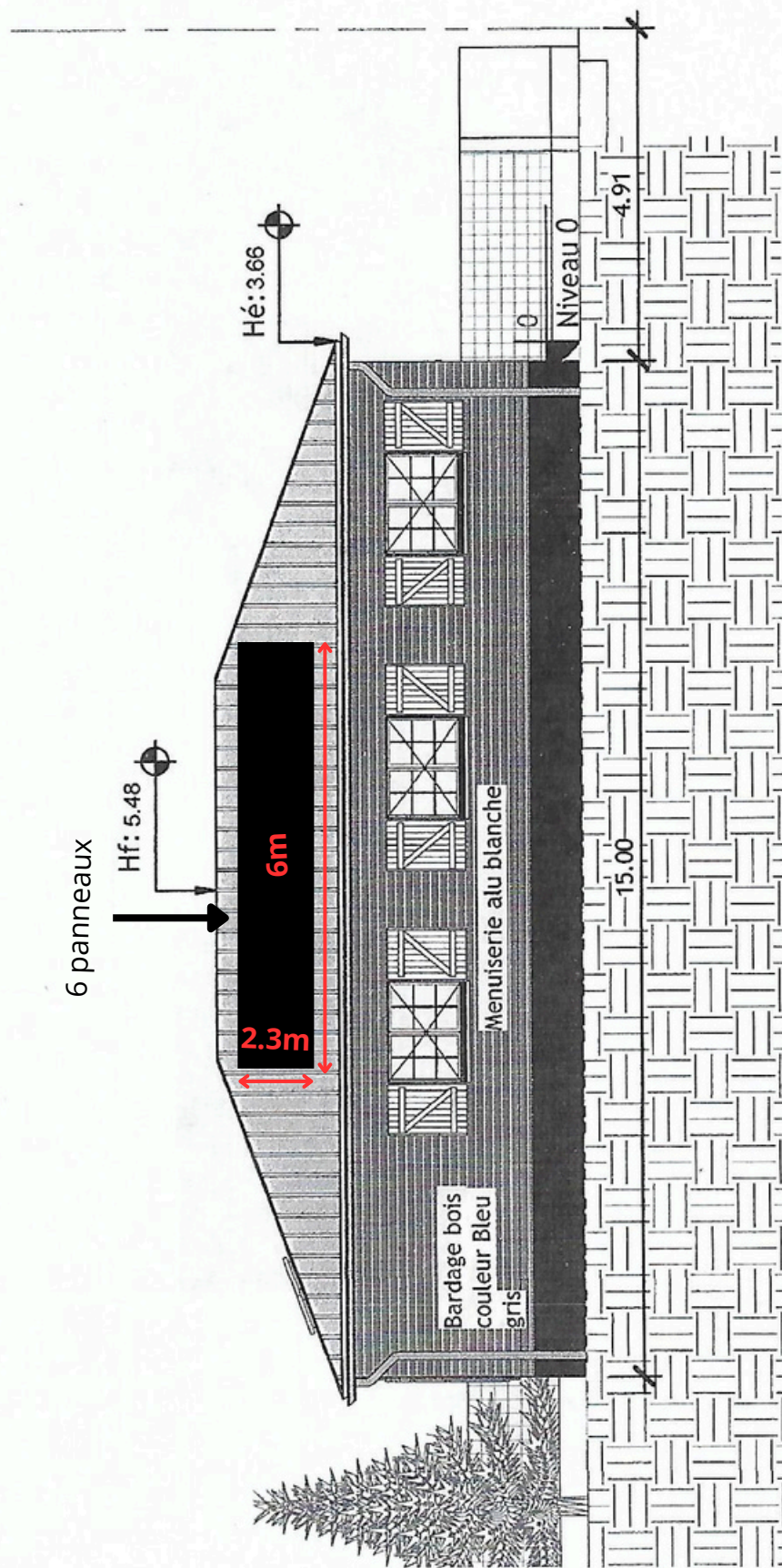


DPC03: Plan de coupe

PLANTE Marie Line et David

Projet : Installation d'une centrale photovoltaïque de 12 panneaux

Année N° 00012/2026
Date: 14/01/2026



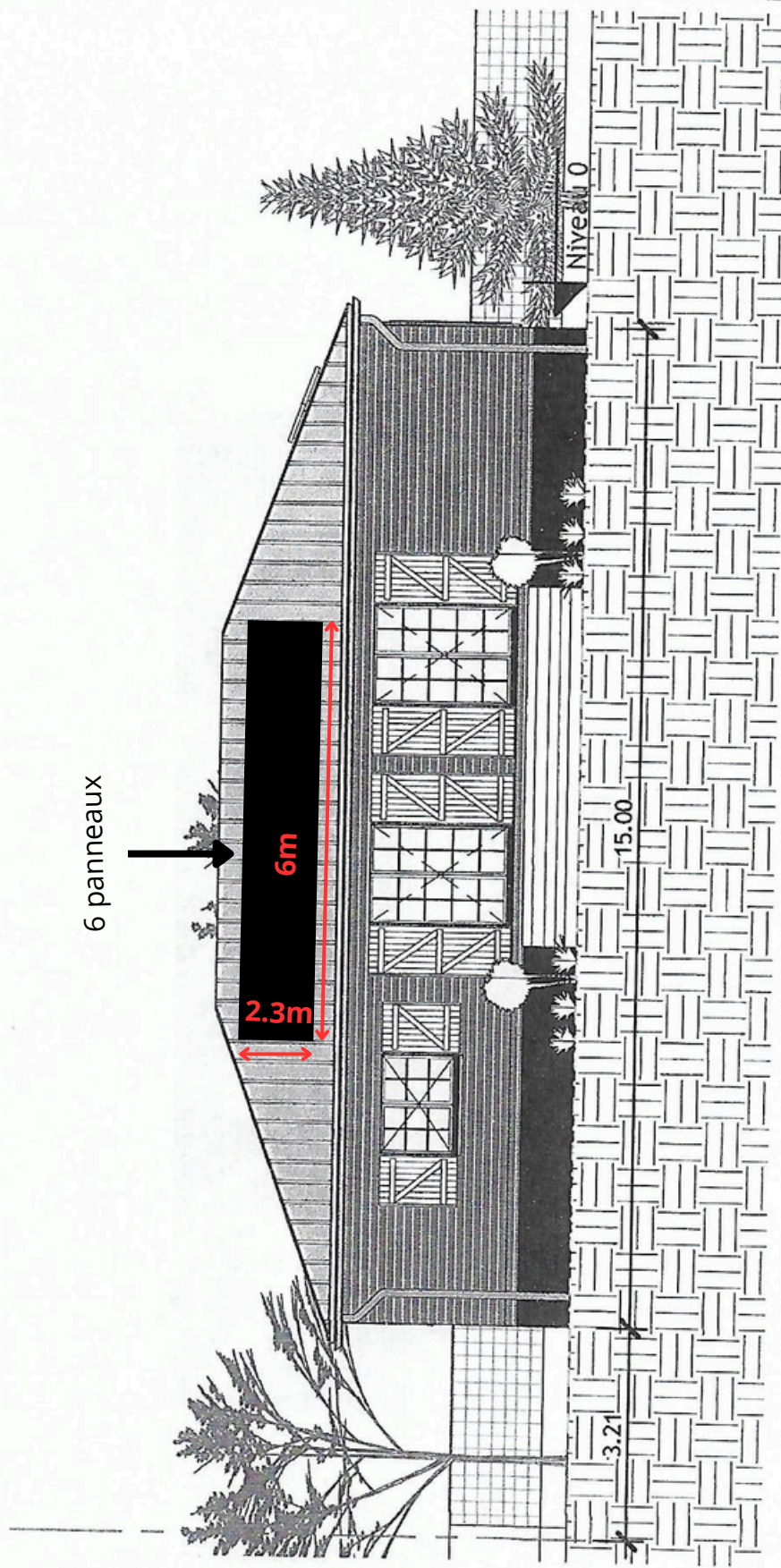
1 Elévation Nord
Ech : 1 : 100

DPC04: Plan de façade

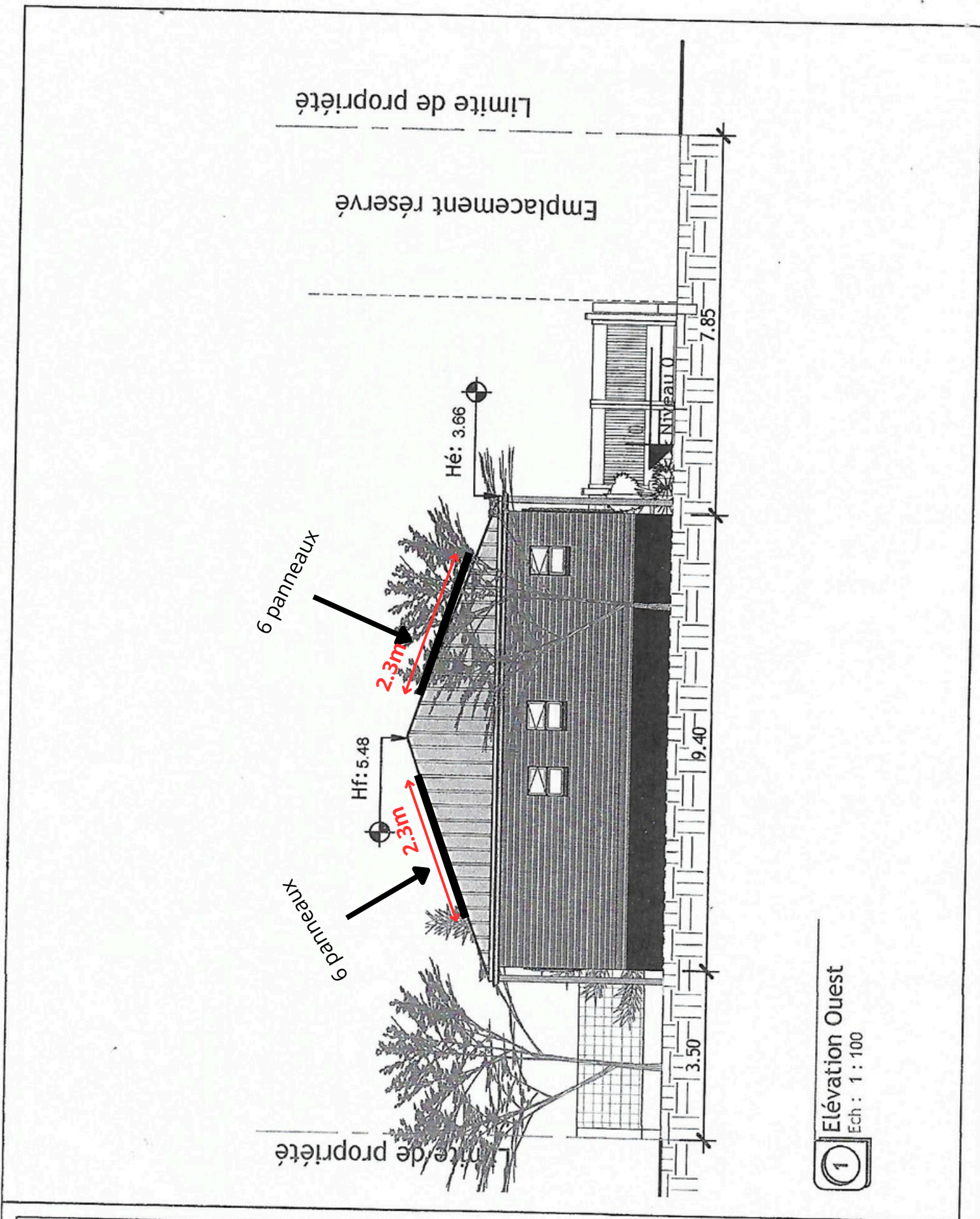
PLANTE David et Marie Line

Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque de 12 panneaux

Projet N° 00012/2026
Date: 14/01/2026



1
Elévation Sud
Ech : 1 : 100

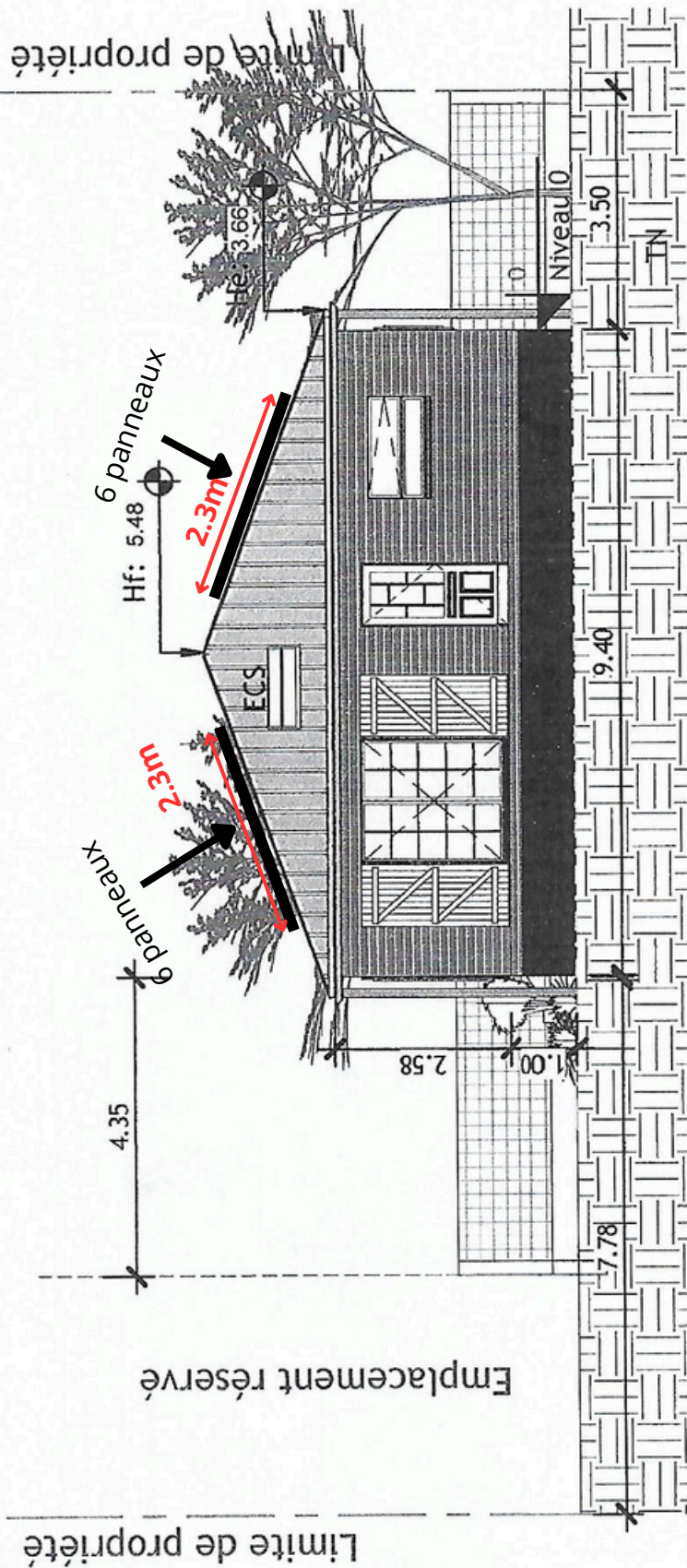


DPC04: Plan de façade

PLANTE David et Marie Line

Projet N° 00812/2026
Date: 14/01/2026

Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque de 12 panneaux



1 Elévation Est
Ech : 1 : 100

DPC04: Plan de façade

PLANTE David et Marie Line

Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque de 12 panneaux

Date: 14/01/2026



Emplacement de 6 panneaux photovoltaïques

Emplacement de 6 panneaux photovoltaïques

DPC06: Représentation graphique

PLANTE David et Marie Line

Projet N° 00912/2026
Date: 14/01/2026

Projet : Installation d'une centrale photovoltaïque de 12 panneaux



DPC07:Photographie environnement proche

PLANTE David et Marie Line

Projet N° 00912/2026
Projet : Installation d'une centrale photovoltaïque de 12 panneaux

Date: 14/01/2026

2.PROJET

a : Présentation

Le projet consiste en l'installation de : 12 panneaux photovoltaïques de 500Wc soit une puissance totale de 6Kwc pour une superficie totale de 24 m2

Le projet ne créera pas de logment supplémentaire au niveau de la parcelle.

Le projet n'aura pas pour effet la création des places des stationnement extérieures et hors voie publique

b. IMPLANTATION

L'implantation des constructions existantes ne sera pas modifiée par le projet

c.MATERIAUX ET COULEUR

Les panneaux photovoltaïques seront composés de verre trempé haute transmission avec une couche antireflet avec des cadres en aluminium anodisé noir

d.LES ESPACES LIBRES

L'accès à la propriété reste inchangé

Les aménagements aux abords de la parcelle ne seront pas modifiés par la projet

La végétation existante sera conservée autant que possible

Les aires de stationnement ne seront pas modifiées par le projet

La gestion des eaux de pluies et des eaux usées restera inchangée.

_PLANTE David et Marie Line

Parcelle(s) :
AT768

DP11 - Notice descriptive

Echelle : 1/100

Note: ces documents ne sont pas des plans d'exécution, ils ne peuvent être utilisés comme tels pour la construction

54 Series TOPCon Dual Glass Bifacial Module

485-505W

NEX Series: SNX-D54HND(R4)

22.7%

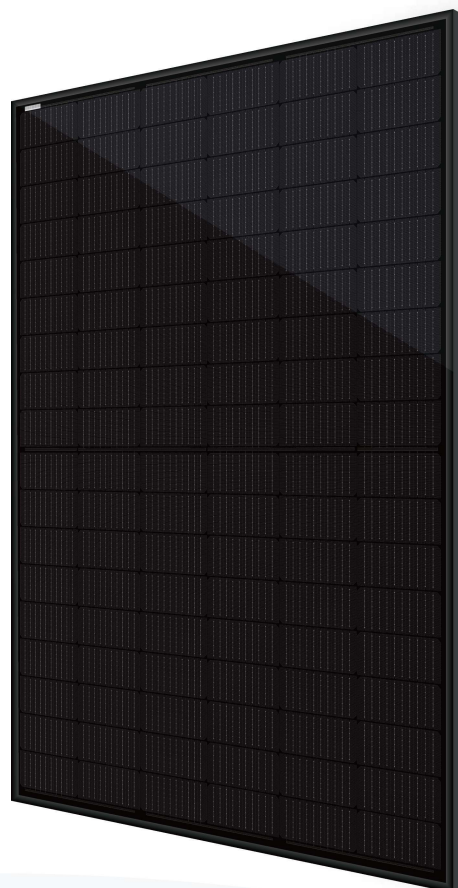
Maximum Efficiency

0~+5w

Positive Power Tolerance

30 years

Product Warranty



HIGHER VALUE

- Longer Warranty terms and lower power degradation
- Lower LCOE for shorter payback period

HIGHER PERFORMANCE

- Module Power reaches up to 505W by multi-busbar cell design
- Lower resistance performance by half-cell structure
- ZERO LID with additional power generation

MORE RELIABLE

- Excellent anti-PID performance
- Lower hot spot risks
- Better temperature coefficient
- Mechanical loading 5400Pa snow load and 2400Pa wind load

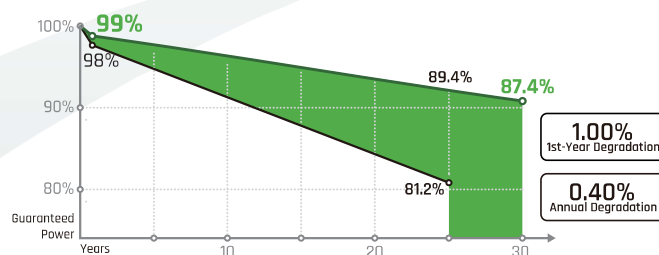


IEC61215(2021), IEC61730(2023)

IEC62716, IEC61701

ISO9001:2015: Quality management systems

ISO14001:2015: Environmental management



Sonnex TOPCon Dual Glass Module Performance Warranty

Warranty

30 years product workmanship warranty. 30 years linear power output warranty. The power degradation for the first year will be less than 1%. From the 2nd year and onwards, the annual degradation will be less than 0.40%. Guaranteed performance ratio of 87.4% after 30 years.

Sonnex Energie GmbH

Add: Gebäude 571, Cargo City Süd, 60549 Frankfurt am Main, Germany

Arrêté N° 00012-2026

Date: 14/01/2026

info@sonnexenergie.de

485-505W

TOPCon Dual Glass MODULE
SNX-D54HND(R4)

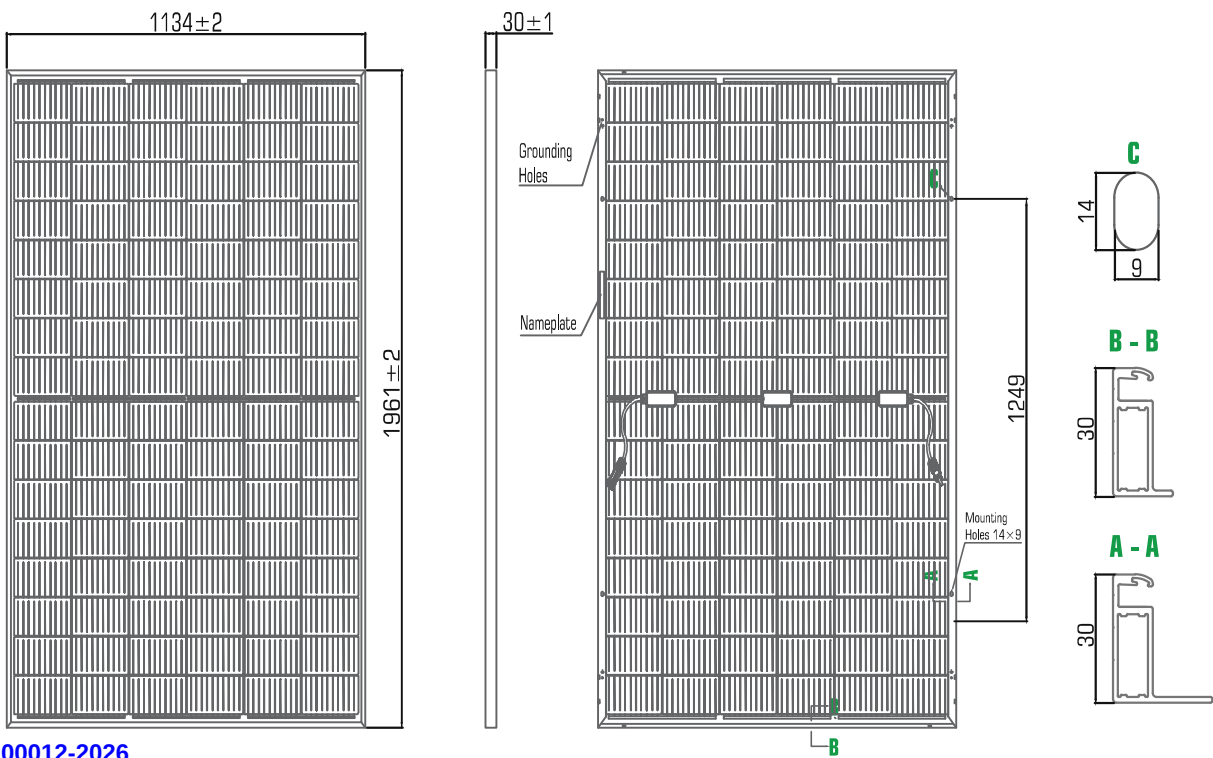
Electrical Characteristics - STC					
Module Type: SNX-D54HND***M(R4)	485	490	495	500	505
Maximum Power-Pm [W]	485	490	495	500	505
Open Circuit Voltage-Voc [V]	39.20	39.50	39.80	40.10	40.40
Short Circuit Current-Isc [A]	15.77	15.80	15.83	15.85	15.89
Maximum Power Voltage-Vm [V]	32.68	32.88	33.10	33.30	33.50
Maximum Power Current-Im [A]	14.85	14.91	14.97	15.03	15.08
Module Efficiency [%]	21.8	22.0	22.3	22.5	22.7

Electrical Characteristics - NMOT					
Maximum Power-Pm [W]	371	375	378	382	386
Open Circuit Voltage-Voc [V]	37.10	37.40	37.70	38.00	38.30
Short Circuit Current-Isc [A]	12.72	12.74	12.76	12.78	12.80
Maximum Power Voltage-Vm [V]	30.86	31.08	31.30	31.52	31.73
Maximum Power Current-Im [A]	12.02	12.05	12.08	12.11	12.15

Note: 1. Standard Test Conditions [STC]: Irradiance 1000 W/m²; AM 1.5; Ambient temperature 25°C.
2. Nominal Module Operating Temperature (NMOT): Irradiance 800W/m²; wind speed 1m/s; ambient temperature 20°C.
3. Tolerance of Pm: 0~+5W, Measuring uncertainty of power: ±3%. Performance deviation of Voc [V], Isc [A], Vm [V] and Im [A]: ±3%.

Mechanical Characteristics	
Dimensions	1961×1134×30mm
Weight	26.9kg
Front Glass	AR coating tempered glass 2.0mm
Frame	Anodized aluminum alloy
Cells	TOPCon 182x210mm
Cell Orientation	108 (6×9)
Junction Box	IP68(3 bypass diodes)
Cable/Connectors	4mm² / Stäubli MC4 or EV02

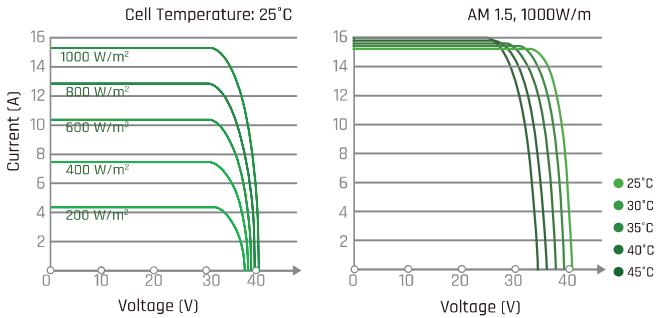
Drawing



Temperature Characteristics	
NMOT	42 °C (±2°C)
Temperature Coefficient of Voc	-0.25% /°C
Temperature Coefficient of Isc	+0.045% /°C
Temperature Coefficient of Pm	-0.29% /°C

Maximum Ratings	
Maximum System Voltage [V]	DC 1500(IEC)
Series Fuse Rating [A]	30
Maximum Surface Load Capacity [Pa]	5,400
Temperature Range [°C]	- 45 to + 85
Bifaciality	80% ± 5%
Withstanding Hail	Maximum diameter of 25 mm with impact speed of 23 m/s

Other Characteristics	
Packaging	36pcs/pallet; 792pcs/40' HQ container
I-V curve	



Declaration: Along with the technical improvement and product update, deviation between the technical parameter and Sonnex future products might occur. Specifications included in this datasheet are subject to change without prior notice. Sonnex reserves the right of final interpretation.